

VILLE DE CARCANS -33121-



DEMANDE D'AUTORISATION DE BAINADE POUR LES GROUPES DE MOINS DE 14 ANS

Périodes d'ouverture des baignades surveillées saison 2025

BOMBANNES : du 28 juin au 04 juillet de 12h00 à 18h30
du 05 juillet au 31 août de 11h00 à 19h00

MAUBUISSON : le pôle, week-ends : du 29 mai au 1er juin, du 7 au 9 juin, de 12h00 à 18h30

MAUBUISSON le pôle : du 14 juin au 04 juillet de 12h00 à 18h30

MAUBUISSON : le pôle, haute saison : du 05 juillet au 31 août de 11h00 à 19h00

MAUBUISSON Montaut : du 05 juillet au 31 août de 14h00 à 18h30

CARCANS PLAGE : week-ends du 08 au 11 mai, 17 au 18 mai, 24 et 25 mai, 29 mai au 1er juin, 7 juin au 4 juillet, 1er au 14 septembre, 20 et 21 septembre, 27 et 28 septembre de 12h00 à 18h30

CARCANS PLAGE : haute saison : du 05 juillet au 31 août de 11h00 à 19h00
(Ouverture quotidienne 2ème baignade) du 05 juillet au 31 août de 14h30 à 18h30

En dehors de ces périodes les baignades ne sont pas surveillées

ADRESSE A :

Mail (obligatoire) Tel

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'autorisation de baignade en date du
je vous demanderai de bien vouloir me transmettre dans les meilleurs délais les renseignements ci-après :

- NOM DU GROUPE :

- NOM DE RESPONSABLE :

- DATE OU PÉRIODE :

- LIEU DE BAINADE : MAUBUISSON - CARCANS OCEAN - BOMBANNES

- NOMBRE D'ENFANTS :

- AGE :

- ENCADREMENT :

(1 Animateur pour huit enfants de plus de 6 Ans / 1 Animateur pour cinq enfants de moins de 6 Ans)

- SURVEILLANT(S) DE BAINADE (**Obligatoire**)

NOM(S) :

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- **DIPLÔME SURVEILLANT DE BAINADE**,

- ou Brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA),
- ou Brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN),
- ou Brevet d'Etat d'éducateur sportif de natation ((BEES),
- ou Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (MNS).

ATTENTION A VOS REVISIONS !!! FOURNIR LES DIPLOMES + LES REVISIONS DES 5 ANS

- **ATTESTATION D'ASSURANCE** (responsabilité civile couvrant les sorties)

En dehors des périodes surveillées ou non, le groupe doit être muni d'un périmètre de bain et d'un moyen autonome de liaison téléphonique avec le centre de secours le plus proche. (Téléphone portable).

FAIT LE

Nom et cachet du Responsable

Signature.

TRES IMPORTANT

Dès réception des pièces précitées, l'autorisation vous sera transmise par courrier.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération et vous sera retournée.